

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

La Défense, le 11 août 2014

Destinataires : Opérateurs économiques du système national de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides.

Objet : Liste des organismes certificateurs du système national de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides

Mesdames, Messieurs les opérateurs économiques du système national de durabilité,

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 23 novembre 2011 pris en application de l'ordonnance n°2011-1105 du 14 septembre 2011 et du décret n° 2011-1468 du 9 novembre 2011 et relatif à la durabilité des biocarburants et des bioliquides, les organismes certificateurs du système national de durabilité agréés par décisions des directeurs chargés de l'énergie, de l'écologie, des douanes et de l'agriculture en date du 8 août 2014 sont :

- Bureau Veritas Certification France
- Control Union Inspections France

Les opérateurs économiques doivent contractualiser avec l'une de ces sociétés dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente liste.

Nous vous rappelons qu'un guide pratique est disponible sur le site internet du ministère, à l'adresse :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Presentation.27501.html>

L'adjoint au chef du bureau industrie pétrolière
et nouveau produit énergétique

Vivien ISOARD

Contact : durabilite-bio@developpement-durable.gouv.fr